

Ils s'investissent pour la commune

Lancé par la nouvelle municipalité, le Conseil des sages se trouve être un organe local de décision participative. Sa mission ? Donner un avis sur les dossiers du conseil municipal de Vancé, ou sur tout autre sujet d'intérêt général concernant directement le village.

« Cela faisait partie de notre profession de foi lors de l'élection municipale », rappelle le premier magistrat.

Réunis dernièrement en assemblée plénière constitutive, sept des huit membres ont pu échanger avec Hubert Paris, maire de Vancé et le conseiller municipal Michel Hureau.

Ce dernier ayant été désigné délégué auprès du Conseil des sages, il sera le trait d'union entre les deux instances. Ce fut une première assemblée constructive, où les dossiers à étudier proposés par la municipalité ont été évoqués comme



Sept des huit membres du Conseil des Sages.

la sécurisation de la localité « et pas seulement le centre bourg mais les hameaux aussi » a souhaité ajouter le premier magistrat.

Qui veut intégrer le Conseil ?

Une tâche d'importance attend les Sages qui devront également remonter les questions des

Vancéens et Vancéennes auprès des élus communaux. « Il reste quelques places pour intégrer le Conseil des sages. Pour en être membre, il suffit d'avoir

au moins 60 ans, d'être inscrit sur les listes électorales et vouloir s'investir pour sa commune. Les candidatures sont à adresser à la mairie. »